



Rapport sur la qualité des actifs
au 30 juin 2018
Caisse Française de Financement Local
(instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011)

C.I.B 14 388

Conformément à l'instruction n° 2011-I-07 du 15 juin 2011, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local et le cadre de gestion des risques de taux et de liquidité.

Au 30 juin 2018, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé de EUR 49,4 milliards de prêts, de EUR 6,8 milliards de titres et de EUR 1,8 milliards de titres et valeurs sûrs et liquides, qui correspondent aux expositions suivantes :

En EUR milliers, au 30/06/2018	Encours	Actifs sortis temporairement du <i>cover pool</i>	TOTAL
Expositions sur des personnes publiques	56 160 825	917	56 161 742
Organismes de titrisation	-	-	-
Titres et valeurs suffisamment sûrs et liquides	1 840 543	-	1 840 543
TOTAL	58 001 368	917	58 002 285

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 30 juin 2018 auprès de la Banque de France.

Le *cover pool* n'inclut aucune part de titrisation. Les obligations foncières actuelles et futures émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque Centrale Européenne et sont également conformes à la réglementation CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des créances douteuses et litigieuses	Dont encours impayés	Dont provisions ⁽¹⁾
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts				
France								
État :								
- refinancements export	-	-	422 378	-	422 378	-	-	-
- autres ⁽²⁾	6 685	-	112 669	-	119 354	-	-	-
Banque de France ⁽³⁾	2 740 594	-	-	-	2 740 594	-	-	-
Régions	1 870 436	426 806	257 584	-	2 554 826	73 339	30 394	-7 061
Départements	6 872 291	279 000	184 861	-	7 336 152	342	1	-
Communes	15 374 750	18 548	401 850	-	15 795 148	225 643	29 161	-15 504
Groupements de communes ⁽⁴⁾	11 454 630	82 756	144 074	-	11 681 460	86 577	2 905	-97
Établissements publics :								
- de santé	6 128 006	8 400	-	-	6 136 406	56 842	221	-119
- d'habitat social	1 221 783	-	-	-	1 221 783	-	1	-
- autres	881 948	162 620	1 085	-	1 045 653	2 648	368	-48
Sous Total	46 551 123	978 130	1 524 501	-	49 053 754	445 391	63 051	-22 829
Allemagne								
Länder	-	275 000	-	-	275 000	-	-	-
Sous Total	-	275 000	-	-	275 000	-	-	-
Autriche								
Länder	-	-	185 375	-	185 375	-	-	-
Sous Total	-	-	185 375	-	185 375	-	-	-
Belgique								
Régions	4 219	-	21 987	-	26 206	-	-	-
Établissements publics	49 476	-	-	-	49 476	-	-	-
Sous Total	53 695	-	21 987	-	75 682	-	-	-
Canada								
Communes	100 287	-	-	-	100 287	-	-	-
Établissements publics	34 485	-	-	-	34 485	-	-	-
Sous Totaux	134 772	-	-	-	134 772	-	-	-
Espagne								
État	-	200 000	-	-	200 000	-	-	-
Régions	-	64 853	-	-	64 853	-	-	-
Communes	79 045	-	-	-	79 045	-	-	-
Sous Total	79 045	264 853	-	-	343 898	-	-	-
Etats-Unis								
États fédérés	-	252 943	-	-	252 943	-	-	-
Sous Total	-	252 943	-	-	252 943	-	-	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	Dont encours des créances douteuses et litigieuses	Dont encours impayés	Dont provisions ⁽¹⁾
	PAYS	Prêts	Titres obligataires	Prêts				
Italie								
État	-	535 419	-	-	535 419	-	-	-37 525
Régions	-	1 944 033	-	-	1 944 033	-	-	-
Provinces	-	500 335	-	-	500 335	-	-	-
Communes	7 289	1 801 014	-	-	1 808 303	-	-	-
Sous Total	7 289	4 780 801	-	-	4 788 090	-	-	-37 525
Japon								
Communes	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Sous Total	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Portugal								
État	-	10 000	-	-	10 000	-	-	-
Communes	15 551	-	-	-	15 551	-	-	-
Établissements publics	4 297	-	-	-	4 297	-	-	-
Sous Total	19 848	10 000	-	-	29 848	-	-	-
Royaume Uni								
État	-	-	-	185 838	185 838	-	-	-
Sous Total	-	-	-	185 838	185 838	-	-	-
Suède								
Communes	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Sous Total	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Suisse								
Cantons	262 788	-	27 803	-	290 591	-	-	-
Communes	415 229	-	-	-	415 229	-	-	-
Établissements publics	60 350	-	-	-	60 350	-	-	-
Sous Total	738 367	-	27 803	-	766 170	-	-	-
Supranational								
Organismes internationaux	25 965	-	-	-	25 965	-	-	-
Sous Total	25 965	-	-	-	25 965	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	47 628 594	6 586 727	1 759 666	185 838	56 160 825	445 391	63 051	-60 354

(1) Les provisions sur prêts et titres sont composés de :

- provisions pour créances douteuses : EUR 22 829 milliers. En complément de ces provisions, la Caisse Française de Financement Local constitue des provisions collectives et sectorielles.

- provisions sur moins values latentes des titres de placement : EUR 37 525 milliers.

(2) Dont EUR 112 448 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat

(3) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30/06/2018.

(4) Dont EUR 19 608 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucune exposition (hors valeurs de remplacement décrites ci-dessous) dont l'éligibilité nécessiterait une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit.

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2018

Période d'échéance en année	Maturité résiduelle finale Nombre d'opérations (1)	Durée résiduelle					Total
		- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	2 185	3 630 739	164 620	-	-	-	3 795 359
1	3 202	50 243	81 476	309 178	523 505	-	964 402
2	3 206	46 109	75 777	114 218	583 695	-	819 799
3	2 612	37 765	51 088	93 341	638 658	-	820 852
4	2 702	36 081	37 553	100 237	929 052	-	1 102 923
5	2 854	45 262	51 045	121 731	1 241 540	198 032	1 657 610
6	2 144	45 925	43 776	95 096	766 425	460 946	1 412 168
7	4 354	59 383	58 915	116 633	963 845	834 293	2 033 069
8	2 682	44 855	65 511	98 998	884 364	1 284 785	2 378 513
9	2 131	46 671	43 328	88 825	753 140	1 282 378	2 214 342
10	2 932	76 397	75 276	137 962	1 257 169	1 929 452	3 476 256
11	2 211	61 867	59 115	116 806	983 388	1 784 560	3 005 736
12	2 823	65 932	56 049	120 587	978 546	2 213 440	3 434 554
13	1 735	46 796	48 152	101 314	801 054	1 797 474	2 794 790
14	1 380	38 814	46 600	83 208	700 536	1 978 635	2 847 793
15	1 312	25 056	35 544	69 178	541 001	1 681 211	2 351 990
16	851	21 317	28 966	43 381	367 410	1 947 821	2 408 895
17	1 387	34 998	41 352	68 700	603 792	2 796 649	3 545 491
18	1 070	24 315	38 855	52 945	490 691	2 484 685	3 091 491
19	1 031	33 559	37 806	57 703	543 378	2 513 288	3 185 734
20	772	26 335	20 218	52 250	415 050	2 041 984	2 555 837
21	402	8 200	8 258	16 921	140 524	741 148	915 051
22	328	15 388	8 769	22 071	188 780	919 535	1 154 543
23	184	7 541	13 564	13 835	144 961	756 735	936 636
24	151	6 562	3 750	8 542	81 682	460 435	560 971
25	107	1 840	2 122	5 029	37 823	227 392	274 206
26	61	204	658	2 217	12 663	78 008	93 750
27	63	491	830	1 240	10 991	95 654	109 206
28	56	4 603	597	3 369	35 969	245 457	289 995
29	61	1 601	1 796	5 096	35 136	275 395	319 024
30	63	2 160	1 317	3 524	31 721	928 466	967 188
31	30	253	400	1 580	9 083	490 311	501 627
32	5	93	70	736	3 725	22 176	26 800
33	2	84	84	168	1 340	9 381	11 057
34	9	190	69	567	3 340	27 986	32 152
35	39	61	251	230	2 347	28 286	31 175
36	10	164	51	713	4 075	70 100	75 103
37	23	181	299	684	5 171	99 247	105 582
38	20	169	167	373	2 897	30 233	33 839
39	22	97	37	689	3 726	36 214	40 763
40	7	120	70	178	1 537	21 836	23 741
41	5	100	44	235	1 634	24 797	26 810
42	2	118	75	194	1 585	20 074	22 046
43	1	29	-	30	259	6 353	6 671
	47 227	4 548 668	1 204 300	2 130 512	15 727 208	32 844 852	56 455 540
ÉCART DE CHANGE							- 294 715
TOTAL GÉNÉRAL							56 160 825

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/06/2018

PAYS	RA survenus en 2018	Taux de RA
France		
Départements	97	0,00%
Communes	18 836	0,23%
Groupements de communes	2 118	0,04%
Etablissements publics :		
- de santé	22 570	0,70%
- d'habitat social	628	0,10%
Sous Total	44 249	0,19%
Italie		
Communes	513	0,05%
Sous Total	513	0,02%
TOTAL expositions sur personnes publiques	44 762	0,17%

Le taux de RA annualisé correspond au rapport entre le volume de RA survenu au cours du premier semestre de l'année 2018 et l'encours moyen égal à la moyenne des encours journaliers.

Sur 2017, le taux de RA de l'exercice s'élevait à 0,31% correspondant à EUR 170 millions de remboursements anticipés.

3. ORGANISMES DE TITRISATION ET ENTITÉS SIMILAIRES

3.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

En date du 30 juin 2018, la Caisse Française de Financement Local ne détient aucune part d'organisme de titrisation et entités similaires au sein de son bilan.

3.2 NOTATIONS

Néant.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Néant.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Néant.

4. TITRES ET VALEURS SUFFISAMMENT SÛRS ET LIQUIDES (VALEURS DE REMPLACEMENT)

4.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/06/2018	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	132 300
	Autres pays ⁽¹⁾	289 119
Autres titres bancaires		
	France	167 559
	Autres pays ⁽¹⁾	100 000
Prêt à la société mère, SFIL		
	France	800 000
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	251 935
	Autres pays ⁽¹⁾	94 977
Solde des comptes courants bancaires		
	France et autres pays ⁽¹⁾	4 653
TOTAL GÉNÉRAL		1 840 543

(1) Correspond à d'autres pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, sauf pour les comptes courants bancaires qui peuvent être détenus dans des pays non européens.

Les titres bancaires correspondent à des placements de trésorerie sous la forme de certificats de dépôts ou d'obligations émis par des établissements de crédit.

Les titres bancaires sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes.

Depuis le quatrième trimestre 2017, la Caisse Française de Financement Local accorde des prêts à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi les valeurs de remplacement.

4.2 NOTATIONS

Au 30 juin 2018, les valeurs de remplacement sont constituées de titres bancaires, de prêts à SFIL ainsi que des soldes des comptes bancaires, dont la notation entre dans la catégorie « Meilleur échelon », ou « Second échelon » de qualité de crédit lorsqu'ils ont une durée inférieure à 100 jours.

4.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2018

Période d'échéance en année	Maturité résiduelle finale	Durée résiduelle					Total
		Nombre d'opérations ⁽¹⁾	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	
0	17	351 565	479 959	-	-	-	831 524
1	3	-	-	450 600	-	-	450 600
2	6	-	-	-	106 900	-	106 900
3	13	-	-	-	291 886	-	291 886
4	7	-	-	-	159 633	-	159 633
Total	46	351 565	479 959	450 600	558 419	-	1 840 543

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération, échue.

4.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Il n'y a pas eu de remboursement anticipé sur les valeurs de remplacement au cours de l'année 2018.

5. LE RISQUE DE TAUX

La politique mise en œuvre par la Caisse Française de Financement Local permet de la protéger contre le risque de taux, puisque toute acquisition d'actif ou émission de passif est systématiquement couverte en taux révisable dès l'origine.

La couverture du risque de taux d'intérêt est réalisée en deux étapes :

- dans un premier temps, les actifs et les passifs privilégiés qui ne sont pas naturellement à taux variable sont couverts contre euribor jusqu'à maturité, et cela dès leur entrée au bilan. Dans la pratique, les acquisitions de portefeuilles de prêts (dont le montant unitaire est généralement faible) sont généralement macro-couvertes. Les crédits accordés individuellement ou les émissions obligataires peuvent être micro- ou macro-couverts. La couverture des actifs et des passifs est le plus souvent réalisée par la conclusion de swaps de taux, mais le même effet peut également être obtenu, lorsque cela est possible, par la résiliation de swaps de sens opposé ;
- dans un second temps, les flux des actifs et passifs en euribor (naturellement ou après couverture) sont swappés en eonia sur une durée maximale de 2 ans, afin de protéger le résultat contre le risque de base résultant de périodicités différentes des euribor (1, 3, 6 ou 12 mois) et contre le risque de fixing dû à des dates de refixation des index de référence différentes à l'actif et au passif. Le risque résiduel est géré en macro-couverture sur un horizon de gestion d'une semaine.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne sont pas concernées par ces opérations de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index eonia et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index euribor et financent alors des actifs également indexés sur euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Limites encadrant le risque de taux

La sensibilité des positions résiduelles de taux fixe et de taux fixé qui subsistent après les deux niveaux de couverture fait l'objet d'une surveillance quotidienne. Des limites encadrent cette sensibilité et ont pour objet de limiter l'impact sur la valeur des éléments de bilan en cas de translation de la courbe de taux ou face à des mouvements de pentification/rotation. Elles ont été calibrées de manière à ne pas perdre plus de 6 % des fonds propres (soit EUR 80 millions) avec un quantile de 99 % calculé sur la base d'un historique 2007-2017.

Un jeu de trois limites permet de tenir compte du risque de pente, en plus du risque directionnel. Ces limites encadrent la sensibilité au risque de taux fixé et garantissent ensemble le respect de la perte maximale décrite ci-dessus.

Les mesures à fin de trimestre de sensibilité pour un mouvement de taux de 100bp sont présentées ci-dessous :

Risque directionnel

Sensibilité globale

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018
Sensibilité	25,0	1,0	1,5	-1,5	1,7

Risque de pente entre deux points de maturité éloignée sur la courbe

Somme des sensibilités

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018
Court terme	10,0	-1,7	0,2	-7,1	-4,3
Moyen terme	10,0	-2,4	-4,6	-2,1	-1,0
Long terme	10,0	3,8	3,1	5,6	4,6
Très long terme	10,0	1,3	2,7	2,0	2,4

Risque de pente entre deux points de maturité proche

Somme des sensibilités en valeur absolue

<i>EUR millions, fin de trimestre</i>	Limite	T3 2017	T4 2017	T1 2018	T2 2018
Court terme	20,0	10,2	11,6	11,5	8,8
Moyen terme	20,0	10,9	14,8	4,6	14,4
Long terme	20,0	7,1	3,6	7,9	8,7
Très long terme	20,0	6,5	6,9	10,5	10,8

6. LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité jusqu'à extinction des passifs privilégiés par des actifs éligibles au refinancement auprès de la Banque de France.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours sont couverts par des valeurs de remplacement et des actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France. On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *Registered Covered Bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du *cash collateral* reçu, nets des remboursements d'actifs reçus.

À fin juin 2018, la situation de liquidité est excédentaire sur les 180 prochains jours. Les variations observées correspondent aux *cash flows* d'amortissement des obligations foncières, du *cash collateral*, des dettes non privilégiées et des actifs.

